

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Pays de la Loire

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Pays de la Loire

SERVICE GESTIONNAIRE : DREETS PAYS-DE-LA-LOIRE - Service FSE

CODE ET INTITULE : PDLOAGD1296 Pays de la Loire - 2024 - OS E - Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation/formation et promouvoir la mise en place de formation en alternance/apprentissage

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

3.e Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Les financements européens sont exclusivement attribués à des personnes morales.

Tout organisme privé ou public intervenant dans le champ des activités couvertes par l'appel à projets.

S'agissant des associations, seules sont admises celles ayant souscrit un contrat d'engagement républicain (article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). Nous tenons à la disposition des associations un modèle de contrat d'engagement républicain pour celles qui n'auraient pas déjà établi le leur.

Les porteurs de projets constitués en consortium ne sont pas autorisés à candidater.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 165 000 €



Financé par
l'Union
européenne

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 15/07/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 30/09/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

L'objectif spécifique E de la **priorité 3** du Programme National FSE+ vise à améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages.

Selon le dernier classement PISA publié en 2024, la France voit sa position se dégrader sensiblement dans les trois domaines évalués. Ce recul s'inscrit dans une tendance inquiétante qui s'est accentuée depuis la précédente édition de l'enquête. Avec une chute de 21 points en mathématiques depuis 2018, le pays se retrouve désormais relégué au 23^e rang mondial dans cette discipline, tout juste au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE. Une situation similaire s'observe en lecture (28^e) et en sciences (26^e), révélant ainsi des difficultés transversales qui touchent l'ensemble du système éducatif français.

Cette érosion des performances scolaires s'explique par plusieurs facteurs structurels qui se renforcent mutuellement. Le plus préoccupant reste l'ampleur des inégalités sociales, avec un écart record de 113 points entre les élèves issus de milieux favorisés et ceux de familles modestes. Ces disparités, parmi les plus élevées des pays développés, se traduisent concrètement par des parcours scolaires différenciés où les élèves défavorisés sont surreprésentés dans les filières professionnelles. La crise sanitaire n'a fait qu'aggraver cette situation, les perturbations des apprentissages pendant la pandémie ayant particulièrement affecté les publics les plus fragiles.

Au-delà des seules inégalités sociales, c'est l'ensemble du modèle éducatif français qui montre ses limites. La qualité de l'enseignement, souvent pointée du doigt, souffre d'une formation initiale et continue insuffisante des professeurs, ainsi que d'une crise d'attractivité persistante du métier. Ces difficultés se répercutent directement sur les méthodes pédagogiques, qui peinent à s'adapter aux besoins diversifiés des élèves (**Classement Pisa 2024 : comment se situe la France ?** - <https://stewdy.com/systeme-educatif-francais/classement-pisa-france-2024/>)

Concernant les élèves en situation de handicap, l'école française a fait des progrès considérables en matière d'inclusion scolaire. Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis dans les établissements ordinaires a plus que triplé, passant de 155 000 en 2006 à près de 440 000 en 2022. Aujourd'hui, ces élèves représentent 3,3% de l'effectif total, ce qui témoigne d'une réelle volonté d'ouvrir l'école à tous.

Cette politique ambitieuse s'appuie sur deux piliers essentiels. D'une part, le principe d'accessibilité qui garantit à chaque enfant le droit d'être scolarisé dans l'établissement le plus proche de son domicile. D'autre part, le principe de compensation qui permet de mettre en place des aides individualisées pour assurer une véritable égalité des chances.

Cependant, malgré ces avancées indéniables, des difficultés importantes persistent. Les professionnels sur le terrain rencontrent plusieurs obstacles majeurs. La coordination entre les services de l'Éducation nationale et les structures médico-sociales reste insuffisante, créant des ruptures dans les parcours des élèves. De plus, le manque de places dans les établissements spécialisés conduit parfois à des situations complexes dans les classes ordinaires.



Les défis matériels et organisationnels sont nombreux. On constate notamment un manque de données précises sur les besoins réels, une collaboration difficile avec les collectivités locales pour adapter les bâtiments scolaires, et une pénurie de ressources pédagogiques adaptées. Ces lacunes rendent le travail des enseignants et des accompagnants particulièrement exigeant.

La question de la formation apparaît comme un enjeu central. Beaucoup d'enseignants et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) expriment le besoin d'être mieux préparés aux situations qu'ils rencontrent au quotidien. Ils souhaitent notamment bénéficier d'échanges plus réguliers avec des spécialistes et de formations communes avec les professionnels du secteur médico-social. Ces besoins non satisfaits montrent que l'inclusion scolaire, si elle est désormais une réalité quantitative, doit encore progresser sur le plan qualitatif pour offrir à tous les élèves les conditions optimales de réussite (***Inclusion scolaire des élèves handicapés : des progrès à faire*** - <https://www.vie-publique.fr/en-bref/295402-inclusion-des-eleves-handicapes-lecole-un-bilan-contrast>).

THÈME : Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation afin de favoriser l'insertion, limiter le décrochage scolaire, développer l'innovation pédagogique et l'ingénierie de formation notamment sur des thématiques prioritaires, soutenir la mobilité européenne et internationale des enseignants.

